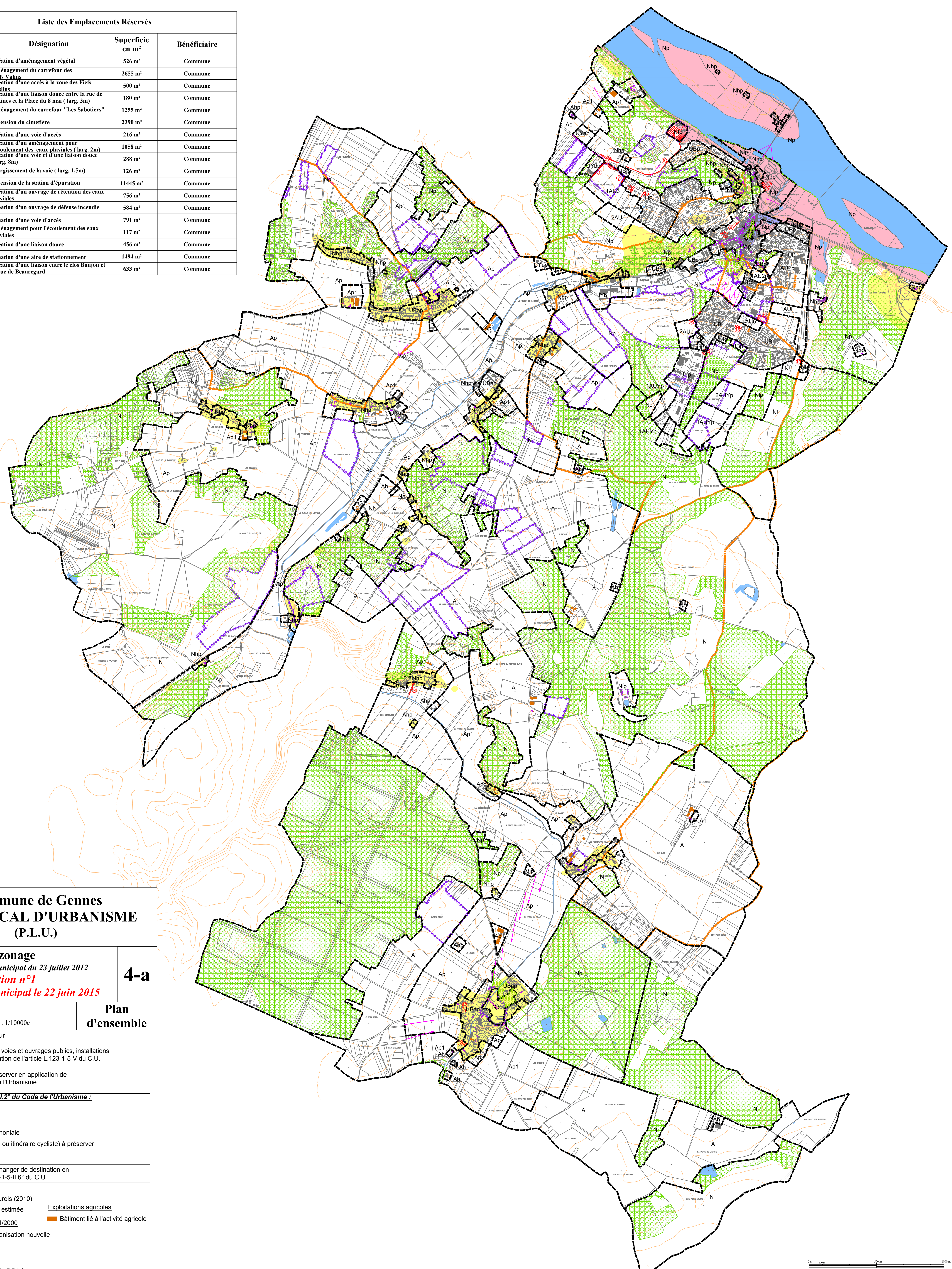


Liste des Emplacements Réservés			
N° ER	Désignation	Superficie en m ²	Bénéficiaire
1	Création d'aménagement végétal	526 m ²	Commune
2	Aménagement du carrefour des Fiefs Valins	2655 m ²	Commune
3	Création d'un accès à la zone des Fiefs Valins	500 m ²	Commune
4	Création d'une liaison douce entre la rue de Créatines et la Place du 8 mai (larg. 3m)	180 m ²	Commune
5	Aménagement du carrefour "Les Sabotiers"	1255 m ²	Commune
6	Extension du cimetière	2390 m ²	Commune
7	Création d'une voie d'accès	216 m ²	Commune
8	Création d'un aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales (larg. 2m)	1058 m ²	Commune
9	Création d'une voie et d'une liaison douce (larg. 8m)	288 m ²	Commune
10	Élargissement de la voie (larg. 1,5m)	126 m ²	Commune
11	Extension de la station d'épuration	11445 m ²	Commune
12	Création d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales	756 m ²	Commune
13	Création d'un ouvrage de défense incendie	584 m ²	Commune
14	Création d'une voie d'accès	791 m ²	Commune
15	Aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales	117 m ²	Commune
16	Création d'une liaison douce	456 m ²	Commune
17	Création d'une aire de stationnement	1494 m ²	Commune
18	Création d'une liaison entre le clos Baugon et la rue de Beauregard	633 m ²	Commune



Gheco
 Ingénierie & Architecture
 10 rue de la République
 72000 Le Mans

Commune de Gennes
PLAN LOCAL D'URBANISME
 (P.L.U.)

Plan de zonage
 PLU approuvé en conseil municipal du 23 juillet 2012
Modification n°1
 approuvée en conseil municipal le 22 juin 2015

4-a

Plan d'ensemble

Echelle : 1/10000e

--- Limite de zone ou de secteur

Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, en application de l'article L.123-1-5-V du C.U.

Espace boisé classé à conserver en application de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme

En application de l'article L.123-1-5-III.2° du Code de l'Urbanisme :

- Espace vert protégé
- Haie protégée
- Construction à valeur patrimoniale
- Voie douce (voie piétonne ou itinéraire cycliste) à préserver
- Cônes de vues à préserver
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination en application de l'article L.123-1-5-II.6° du C.U.

A titre informatif :

- Atlas des cavités souterraines du Saumurois (2010)
- Cavités d'extension connue ou estimée
- Exploitations agricoles
- Bâtiment lié à l'activité agricole
- PPRI du Val d'Aauthion approuvé le 29/11/2000
- Zone à préserver de toute urbanisation nouvelle
- Secteur inondable urbanisé
- Site archéologique repéré par la DRAC

